

Pèlerinage des 5^{èmes} au Mont Saint-Michel



Cher parents,

A la rentrée de 5^{ème}, tous les élèves sont invités à participer à un **pèlerinage au Mont Saint-Michel** pour débiter l'année dans la joie et la fraternité, s'émerveiller et marcher ensemble, rencontrer des témoins et, pour ceux qui le souhaitent, se mettre en route vers la profession de foi. C'est en général un très beau souvenir !

Quand ?

Certaines classes partent les 9/10 septembre, les autres les 23/24 septembre (départ à 6h30, retour vers 21h30), vous ne connaissez la classe de votre enfant et donc la date du pèlerinage que le jour de la rentrée, aucun changement n'étant possible.

Nous vous demandons de nous indiquer d'ici le jour de la rentrée, pour les deux dates, si votre enfant souhaite participer au pèlerinage (**voir formulaire d'autorisation ci-joint**). Son inscription deviendra effective si votre autorisation est en concordance avec la date affectée à sa classe.

Avec qui ?

Le pèlerinage ne peut avoir lieu sans la présence de **12 parents accompagnateurs par date** (sinon nous serons dans l'obligation d'annuler le pèlerinage). Merci de nous indiquer rapidement si vous vous rendez disponibles pour accompagner les jeunes, c'est une belle expérience ! Des **informations** seront données aux **parents accompagnateurs le mardi 6 septembre à 18h** au collège juste avant la réunion de parents des 5^{èmes}.

Quelles sont les conditions ?

Le **comportement des élèves doit être en accord avec le règlement du collège et une démarche de pèlerinage** : respect de chacun, du silence, des lieux et des consignes données, interdiction des téléphones portables. En cas de manquement constaté durant l'année de 6^{ème} ou à la rentrée, nous nous réservons le droit de refuser un élève.

Les parents doivent renvoyer les **documents joints durant l'été** ou les confier à leur enfant pour qu'il les remette **au professeur principal le vendredi 2 septembre (jour de rentrée)** au plus tard.

Quelle participation financière ?

La participation financière demandée (comprenant le transport en car, l'hébergement, la visite de l'abbaye, le guide pour la traversée de la baie, les repas) s'élève à **87€**, elle sera prélevée sur votre facture annuelle. Faites-nous part d'une éventuelle difficulté financière.

Dans la joie de vivre ce moment avec vos enfants,

Agnès Butruille et Delphine Pollet

Contact: agnes.butruille@sacrecoeur78.fr

Documents sur le site du collège : www.sacrecoeur-versailles.fr

PJ : - formulaire d'autorisation (à rendre d'ici le 2 septembre)
- Fiche sanitaire de liaison (à rendre d'ici le 2 septembre)